

# Brevet Professionnel AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



*Éveillez votre créativité naturelle grâce à notre formation en Aménagement Paysager !*

**RNCP 38314**  
**Formation Niveau 4**  
**Alternance / Formation Continue**

**Taux de réussite :**  
82% Validation totale du diplôme  
18% Validation de blocs de compétences

**Taux d'insertion à 6 mois :**  
18%

**Taux de poursuite d'études :**  
47%

**Taux d'appréciation des bénéficiaires :**  
92%

*Données session 2023*

L'AgroCampus Nîmes-Rodilhan Marie Durand est un établissement d'enseignement dépendant du Ministère de l'Agriculture. Il regroupe 3 centres de formation : le lycée, le CFAA pour les formations en apprentissage et le CFPPA pour les formations adultes.

**Idéalement situé**, proche de la gare, desserte directe par autocars. A 10 km de Nîmes, ville étudiante agréable au patrimoine riche.

L'AgroCampus dispose d'un **internat** et d'un **service restauration**.

## Point +

- **Des infrastructures sur site** (parc paysager, exploitation agricole et salles spécialisées) qui facilitent les apprentissages. Le travail sur les outils numériques spécifiques et sur le terrain.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap  
**Référente inclusion** : Mme MONTERO Sandrine -  
[sandrine.montero@educagri.fr](mailto:sandrine.montero@educagri.fr)



## PRÉSENTATION

& objectifs de la formation

Le titulaire du BP «Aménagements Paysagers» peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique.

Sur un chantier, en tant que chef d'équipe, il encadre de petites équipes dans la réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien de divers espaces dont les parcs et jardins ou les espaces de loisirs. En tant qu'ouvrier hautement qualifié, il réalise des travaux d'aménagements à partir des plans de travaux transmis. Il maîtrise la conduite des engins spécifiques.

### Objectifs de la formation :

- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Mettre en place des infrastructures
- Réaliser l'installation d'un réseau d'arrosage automatique



## PUBLIC CONCERNÉ

& conditions d'admission

### Formation en Alternance

Contrat d'apprentissage : avoir entre 16 et 30 ans ou plus en cas de reconnaissance de travailleur handicapé et répondre aux conditions des prérequis.

Contrat de Professionnalisation : justifier de deux années d'activité professionnelle à temps plein

### Formation continue :

- Demandeurs d'emploi : être inscrit à France Travail
- Salariés : nous consulter

**Préinscriptions en ligne** - Entretien de positionnement avec les acteurs en charge du recrutement du centre de formation

**Inscription définitive en alternance** : avoir signé un contrat en alternance avec un employeur pour confirmer son inscription au CFAA - CFPPA ou avoir un accord de financement de la formation.

**Inscription définitive en formation continue** : suite à accord de financement ou validation conseiller France Travail.

## QUALITES REQUISES

& prérequis

**Qualités requises :** Avoir le sens de la créativité, curiosité et savoir travailler en équipe.

**Prérequis :** Etre titulaire d'un CAP Agricole ou d'un titre inscrit au RNCP de même niveau ou supérieur, **ou** attester d'une année d'activité professionnelle avec la finalité du diplôme **ou** attester de 3 années d'activité professionnelle à temps plein sans lien avec le diplôme.

## CONTENUS DE FORMATION

& blocs de compétences

Les modules de formation suivants permettent d'acquérir les connaissances et compétences indispensables pour valider les 6 blocs de compétences qui composent de ce diplôme :

- Agronomie-Ecologie-Biologie-Parasitologie
- Connaissance du végétal-Reconnaissance des végétaux
- Taille
- Plantation
- Gazons et couvre-sols
- Arrosage
- Construction de murets et dallages
- Utilisation et entretien des matériels à moteur
- Gestion de chantiers : préparer un chantier et coordonner le travail
- Economie d'entreprise

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

& validation de bloc(s) de compétences

Epreuves d'examen tout au long de la formation organisées par l'équipe pédagogique du centre.

Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

Validation des blocs de compétences lors des jurys d'examen organisés par le service régional du Ministère de l'Agriculture. Les blocs de compétences ne peuvent être validés indépendamment les uns des autres.

## DÉBOUCHÉS

& poursuite d'études

### Type d'emplois accessibles :

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts /Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier /Jardinière paysagiste
- Ouvrier/ouvrière d'entretien des espaces verts
- Ouvrier/Ouvrière paysagiste

### Poursuite d'études possibles :

CS de la filière Paysage

(ex : Arrosage, Arboriste, Construction Paysagère,...)

BTSA Aménagements Paysagers

Pour toute demande de renseignement et démarches d'inscription contactez Mme Laurine ROCHEBLAVE MORGAVI

[laurine.morgavi@educagri.fr](mailto:laurine.morgavi@educagri.fr)

## FORMATION

**Alternance :** 875 heures sur 2 ans dont 13 semaines de formation en centre en première année et 12 semaines de formation en centre en seconde année.

**Formation Continue :** 875 heures sur un an dont 25 semaines de formation en centre et 12 semaines minimum de stage en entreprise

100% en présentiel

**Les modalités d'adaptation possibles :** Parcours de formation individualisé si le niveau d'entrée de l'apprenant permet la validation d'acquis académiques.

Taux d'interruption en cours de formation :

17%

Taux de rupture des contrats d'apprentissage :

20%

Données session 2023

## TARIFS

Financement & rémunération

### Tarifs de Formation :

- 15240,00€ entreprises secteur privé
- 13000,00€ entreprises secteur public

### Modalités de financement :

- Apprentissage : Gratuité pour l'apprenti car prise en charge OPCO et entreprise
- Contrat de professionnalisation : Prise en charge OPCO et entreprise (*possible reste à charge pour l'apprenant*)
- Demandeurs d'Emplois : Gratuité pour le stagiaire car prise en charge à 100% si acceptation par la Région Occitanie.
- Transition professionnelle et autres : Nous consulter

### Informations Financement et rémunération :

- Formation financée par les OPCO dont dépendent les entreprises ou possibilité de participation du CNFPT.
- Rémunération des apprentis : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>
- Rémunération du contrat de professionnalisation: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>

PRÉINSCRIVEZ-VOUS

En scannant ce QR Code

